



## COMMUNE DE WISSOUS

HOTEL DE VILLE  
PLACE DE LA LIBERATION  
91 320 WISSOUS  
TEL 01 64 47 27 27

### ENQUETE PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET ENQUETE PARCELLAIRE RENATURATION DES RUS DE RUNGIS ET DES GLAISES ET GESTION DES EAUX PLUVIALES ET DE RUISSELLEMENT. PLAINE DE MONTJEAN.

#### COMMUNE DE WISSOUS

#### DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

#### PIECE A3 - CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DES OUVRAGES LES PLUS IMPORTANTS.

Dossier d'enquête publique réalisé par le bureau d'études ENVIREAU Conseils pour le compte de la commune de Wissous.

Vu et approuvé par le Maire,

A Wissous, le :



COMMUNE DE WISSOUS  
HOTEL DE VILLE  
PLACE DE LA LIBERATION  
91320 WISSOUS

0	1	2	DECEMBRE 2020
3	4	5	
6	7	8	

La déclaration d'utilité publique préalable à l'acquisition des terrains et aux travaux concerne **les parcelles de terrain section C n°8p, C n°80p et C n°82p pour partie**, sises lieux-dits « Montjean » et « le bas de Montjean » sur le territoire de la **commune de WISSOUS**.

La surface totale des parcelles à acquérir est de 2 ha 72a 00ca et permettra de :

- rétablir la continuité sédimentaire des deux cours d'eau ;
- restaurer la qualité hydromorphologique des rus ;
- recréer une zone humide et d'expansion des crues connectée aux cours d'eau ;
- réguler le débit des rûs de Rungis et de Glaises en période de crue;
- permettre au public de profiter de cette zone naturelle.

Afin de répondre à ces objectifs, le projet consistera à :

- créer un lit naturel pour le ru de Rungis actuellement souterrain ;
- créer un lit naturel et une confluence pour le ru des Glaises actuellement souterrain ;
- décaisser les terrains au point bas de la confluence afin de disposer d'un volume d'expansion de crue par débordement du lit mineur pour permettre une protection contre les inondations à l'aval et reconstituer une zone humide en lien avec le cours d'eau ;
- mettre en place des cheminements piétons adaptés à la zone naturelle pour assurer l'accueil du public (poumon vert et accueil du public).
- Assurer l'évacuation des eaux de ruissellement vers l'aval et mettre en place un exutoire adapté aux écoulements jusque la traversée de l'autoroute A6 vers Fresnes.

Les situations actuelle et future sont résumées dans les 2 schémas ci-après :

**SITUATION ACTUELLE : Plaine de Montjean. Rûs busés.**



**SITUATION FUTURE : Plaine de Montjean et aval. Rûs à ciel ouvert**



Les caractéristiques principales des ouvrages et aménagements les plus importants du projet sont décrits ci-après :

#### **A- Réouverture des rûs de Rungis et des Glaises.**

Les rûs de Rungis et des Glaises sont actuellement busés dans la traversée de la Plaine de Montjean sur le territoire de la commune de Wissous. Le rû des Rungis, classé masse d'eau au titre de la Directive Cadre Européenne sur l'eau, a pour objectif l'atteinte du bon état à échéance 2027. Ce cours d'eau, fortement dégradé, nécessite d'être réouvert pour rétablir le caractère naturel de celui-ci.

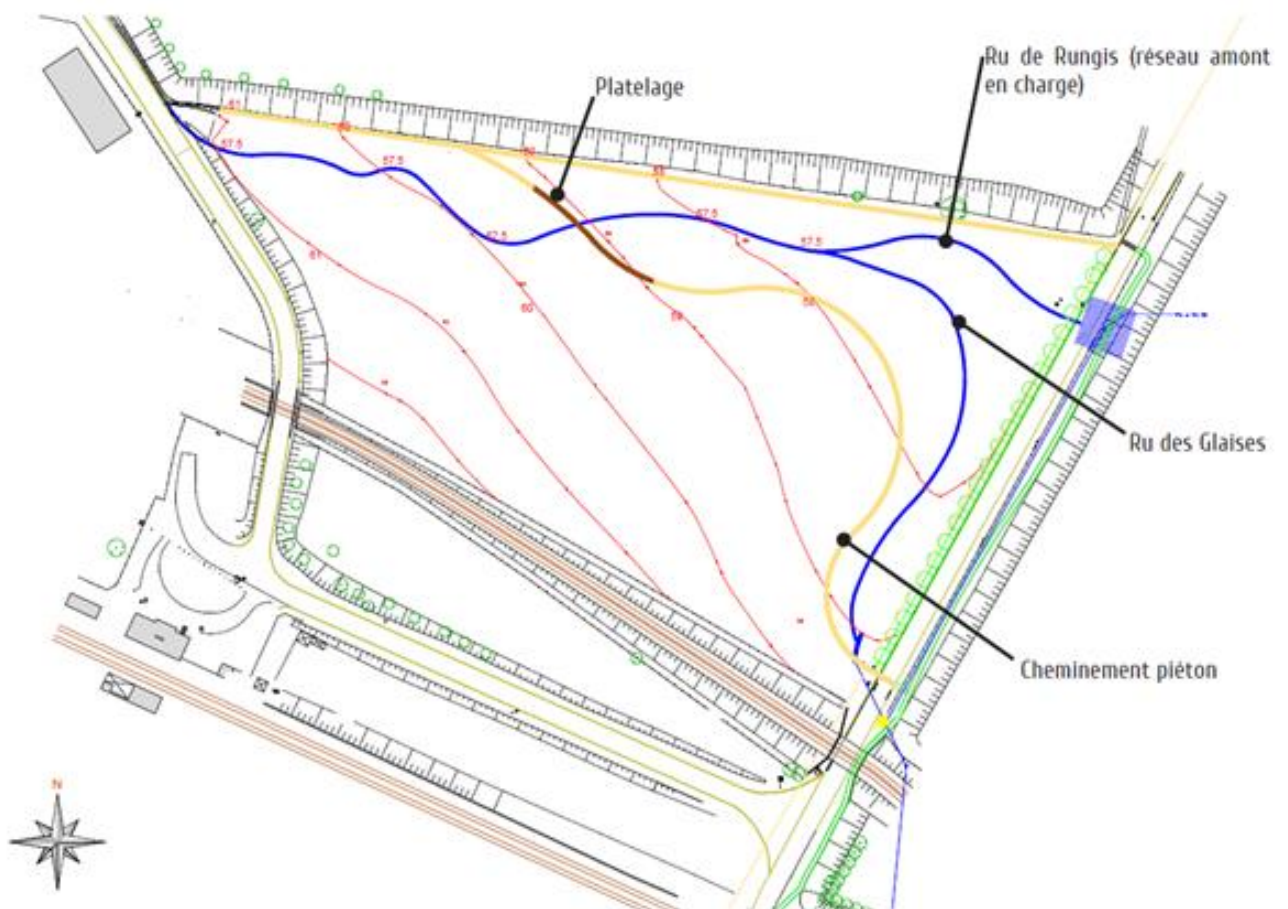
En effet, **le maintien des busages ne permet pas de rétablir la continuité sédimentaire des deux cours d'eau et de restaurer la qualité hydromorphologique des rûs pour garantir le respect des objectifs de la DCE.** Afin de répondre à ces objectifs, il est alors essentiel et urgent de créer au plus tôt un lit naturel pour le rû de Rungis actuellement souterrain ainsi qu'un lit naturel et une confluence pour le rû des Glaises lui aussi souterrain.

Le projet prévoit d'abandonner le tracé existant du rû de Rungis (**figure 1**) qui traverse par busage à forte profondeur les remblais déposés lors de la réalisation de l'aéroport d'Orly à l'aval, pour lui préférer un tracé à ciel ouvert et à méandres implanté dans la plaine Montjean selon le plan de la **figure 2**. L'aménagement s'accompagnera d'une déconnexion du busage existant à l'aval du dessableur actuel et de la réalisation d'un rû comprenant des méandres.

Les terrains objets de la DUP seront alors traversés par le rû des Glaises déconnecté du busage existant à l'aval des voies ferrées et du rû de Rungis qui occupera naturellement le point bas des terrains. Le tracé du rû se poursuivra à l'aval vers l'autoroute A6 le long du chemin de Fresnes dans les parcelles C n°13 et C n°36.

Les rûs seront dimensionnés selon un profil classique permettant l'évacuation du débit de temps sec de 7 l/s environ. Les études hydrodynamiques ultérieures permettront de définir l'optimum hydraulique concernant la position et l'amplitude des méandres.

## AMENAGEMENTS PROJETES DANS LA PLAINE DE MONTJEAN



## **B-Création d'une zone humide et d'expansion des crues.**

La plaine de Montjean se situe à la convergence des écoulements provenant du rû de Rungis et du rû des Glaises (Wissous). Il s'agit d'un point bas de convergence naturelle des eaux. Lors de fortes précipitations, les débits provenant de chacun des rûs peuvent être conséquents et générer des risques de débordement et d'inondation à l'aval. (1m<sup>3</sup>/s sur le rû des Glaises et 7 m<sup>3</sup>/s sur le rû de Rungis). La renaturation et l'ouverture des rûs constituent une opportunité pour assurer une régulation des débits transitant par le rû de Rungis en créant une zone d'expansion des crues au point bas

La zone d'expansion des crues sera réalisée par débordement naturel du cours d'eau. Le projet assurera la continuité hydraulique du rû. Afin de réaliser cette zone d'expansion des crues, il sera nécessaire de terrasser les terrains pour un volume estimé entre 8 000 m<sup>3</sup> et 11 000 m<sup>3</sup>.

Les terres décaissées seront régalingées sur les parcelles situées à l'amont topographique immédiat sur les parcelles C n°8, C n°80 et C n+82 évitant ainsi tout mouvement de camion pour évacuer les déblais en décharge. La terre végétale sera décapée, stockée séparément et réutilisée dans le cadre des aménagements paysagers.

## **C-Aménagement paysager du site et biodiversité**

Afin d'améliorer la biodiversité du site, celui-ci sera planté d'essences locales adaptées à chaque écosystème : ripisylve, zone humide lisière de forêt, prairies..... La commune de WISSOUS est signataire de la charte régionale de la Biodiversité et des milieux naturels de la Région Ile de France. S'appuyant sur cette charte, elle souhaite profiter du projet pour contribuer à l'amélioration de la biodiversité sur son territoire en faisant de la plaine de Montjean un réservoir de biodiversité, support des trames vertes et bleues du territoire.

Rappelons qu'environ 30% des espèces oiseaux nichant en Île-de-France dépendent des milieux humides, mais le nombre d'espèces augmente considérablement en périodes de migration et d'hivernage. Le réaménagement de la plaine avec création d'îlots attirera les espèces autrefois rares parmi les canards (Fuligule morillon, Nette rousse...), les mouettes et sternes, etc. D'autres espèces plus sensibles se sont éteintes ou sont très menacées, comme la Bécassine des marais. Les espèces inféodées aux prairies humides, aux roselières et aux grandes étendues d'eau peuplées de végétation aquatique sont menacés par la raréfaction de ces milieux. En outre, la taille restreinte des zones humides et leur état écologique défavorable limitent l'accueil des oiseaux migrateurs ce qui peut compromettre leur survie

Les milieux humides sont l'habitat exclusif d'une poignée d'espèces de mammifères. Parmi elles, le Campagnol amphibie, la Musaraigne aquatique et le Castor. La dégradation du milieu, associée à d'autres facteurs humains (usage de biocides, collisions routières...), fait décliner leurs effectifs. Disparus pendant plusieurs décennies, la loutre et le castor ont, à l'inverse, commencé à revenir dans la région

Le projet doit conduire à recréer un milieu naturel de qualité susceptible de constituer un réservoir de biodiversité au sein du territoire dans le cadre du maillage des trames vertes et bleues

### **D-Assurer l'accueil du public**

Le site aura un caractère pédagogique en permettant l'accueil et l'information du public sur les secteurs adaptés et aménagés en conséquence. Il constituera également un espace récréatif et un poumon vert pour les habitants de Wissous.

L'aménagement s'accompagnera de cheminements, d'équipements sportifs, d'aires de détente et d'observation de la faune et la flore.

Le choix d'essences locales permet d'assurer un entretien sans apports de traitement phytosanitaires polluants.

La situation avant et après est présentée dans le photomontage page suivante :

## AVANT



## APRES

